

Toulouse, le 13 février 2025

Arrêté n° A27 – 2025

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-77
et délégation de fonction à Monsieur Daniel GRYCZA**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20231211-77 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Daniel GRYCZA, quatorzième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Jean-Pierre COMET en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de la communication et des relations institutionnelles,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale des Coteaux du Touch lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition énergétique, transition numérique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel GRYCZA, délégation est donnée à Monsieur Loïc GOJARD, quinzième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

